Université de Montpellier Faculté d'Odontologie

Mise à jour : 21/06/2019

Voté en conseil de Faculté du 21 juin 2019



MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFASO 1, DFASO 2

DFASO: Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.

DFASO 1 et 2 correspondent à la 4^e et à la 5^e année des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.

REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1- Peuvent s'inscrire au DFASO les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO).
- 2- Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus que 5 inscriptions pour obtenir le DFASO, ni plus de 3 inscriptions pour une même année (sauf dérogation exceptionnelle).
- 3- Chaque année d'études comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs Unités d'Enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée de une ou plusieurs matières (Cours Magistral, TP, TD, clinique, stage, enseignement de libre choix).
- 4- Le contrôle des connaissances de chaque matière peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel écrit, oral ou sous format électronique ou informatique.
- 5- Deux sessions d'examens par semestre sont organisées. Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques, orales, cliniques et des stages.

 La première session se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session du premier semestre se déroule en même temps que la deuxième session du deuxième semestre.
- 6- L'assiduité aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, aux enseignements cliniques et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD, TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 7 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.
- 7- Les modalités de contrôle de connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales.
- 8- En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un évènement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, des travaux pratiques ou des épreuves cliniques peut être revu et adapté. Les épreuves d'évaluation des connaissances sont alors adaptées à ce nouveau programme.

2- ORGANISATON ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION

A – Examens écrits

- 1 Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation du procès-verbal d'examen.
- 2 Pour les examens écrits et terminaux, une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boitier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible.
- 3 La publication du calendrier des épreuves 15 jours avant la tenue de celles-ci tient lieu de convocation des étudiants.
- 4 Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées <u>leur correspondant</u> ou désignées par les surveillants.
- 5 Une fois dans la salle d'examens, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 6 Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
- 7 Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage <u>et de communication</u> de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.

La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousses, vêtements.....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.

- 8 Les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 9 L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
- 10 Arrivée tardive : aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 10 Sortie définitive de la salle d'examen : les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche et émarger.

Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

B – Epreuves orales, contrôle continu

Les modalités des contrôles continus des connaissances et des examens oraux sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois de l'année universitaire. Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours, Magistral, Dirigé ou Pratique <u>ou à distance.</u>

Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (voir règlement de l'UE).

Une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boitier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible aux dates indiquées par l'enseignant responsable de l'enseignement.

C – Stages hors odontologie

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1).

D – Cliniques au Centre de Soins Dentaires

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

3- CONDITIONS D'ADMISSION

Règles de validation d'une UE

- Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisies doivent être validées.
- Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique, ou de « environnement professionnel », entraîne la non validation de l'UE.
- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.
- Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

Validation de la session initiale

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en 2^e session les matières de l'UE non validées, ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

Validation de la session de seconde chance

L'étudiant a validé la session de seconde chance s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2 pour le DFASO 1, les semestres 3 et 4 pour le DFASO 2.

Redoublement ou triplement

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables de la maquette en vigueur qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

DFASO 1 (4^e année) – semestre 1

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 4.1.1	Sciences	E.1. Odontologie pédiatrique	2	1h	2
conservable	odontologiques 1	E.2. Prothèses	2	1h	2
		E.3. Parodontologie	1	1h	1
UE 4.1.2	Sciences	E.1. Chirurgie orale et Médecine Orale (CoMo)	2	(C.C.)	2
conservable	odontologiques 2	E.11 TD CoMo	0,5	(C.C.)	0,5
		E.2. Occlusion	1	1h	1
		E.3. Biomatériaux	1	1h	1
		E.4. Anatomie Clinique Oro-Faciale	1	1h	1
UE 4.1.3 conservable	Radioprotection	E.1. Radioprotection (voir annexe 2)	1	1h30	1
UE 4.1.4 conservable	TP odontologie pédiatrique 1	E.1. TP odontologie pédiatrique	Validation	C.C.	0,5
UE 4.1.5 conservable	TP orthopédie dento- faciale 1	E.1. TP orthopédie dento-faciale	Validation	C.C.	0,5
UE 4.1.6 conservable	TP parodontologie 1	E.1. TP parodontologie	Validation	TP 2h	0,5
UE 4.1.7 conservable	Enseignement de libre choix 1	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	Validation	Voir tableau récapitulatif MCC ELC	3
UE 4.1.8	Cliniques 1	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique E.2. Clinique de prothèse E.3. Clinique de Chirurgie orale et Médecine	Validation Validation		3
		orale	Validation		1,5
		E.4. Clinique parodontologie	Validation		1,5
		E.5. Clinique imagerie	Validation		0,5
		E.6. Clinique occlusodontie	Validation		1,5
		E.7. Clinique de 1 ^e consultations-urgences	Validation		1,5
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	Validation		1,5
Total		,			30

DFASO 1 (4^e année) – semestre 2

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 4.2.1	Sciences	E.1. Prothèses	2	1h	2
conservable	odontologiques 3	E.2. Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h	2
		E.3. Orthopédie dento-faciale	1,5	1h	1,5
		E.4. Parodontologie	1	1h	1
UE 4.2.2	Sciences	E.1. Médecine orale + TD CoMo	2,5	C.C. + oral	2,5
conservable	odontologiques 4			(max 15')	·
		E.2. Chirurgie orale	1	` 1h ´	1
		E.3. Santé publique & Service Sanitaire	2	1h30	1
UE 4.2.3 conservable	TP odontologie pédiatrique 2	E.1.TP odontologie pédiatrique	Validation	C.C.	0,5
UE 4.2.4	TP orthopédie	E.1. TP orthopédie dento-faciale	Validation	C.C.	0,5
conservable	dento-faciale 2	·			
UE 4.2.5	Service Sanitaire	E.1. Service Sanitaire	Validation	(Voir en	1
conservable				Annexe 4)	
UE 4.2.6	Enseignement de	E.1. Enseignement de libre choix	Validation	C.C.	3
conservable	libre choix 2	(voir annexe A)			
UE 4.2.7	Cliniques 2	E.1. Environnement professionnel	Validation	C.C.	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et			
		endodontique	Validation	C.C.	3
		E.3. Clinique de prothèse	Validation	C.C.	3
		E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine			
		orale	Validation	C.C.	1
		E.5. Clinique parodontologie	Validation	C.C.	1,5
		E.6. Clinique imagerie	Validation	C.C.	0,5
		E.7. Clinique occlusodontie	Validation	C.C.	1,5
		E.8. Clinique de 1 ^e consultations-urgences	Validation	C.C.	1,5
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	Validation	C.C.	1,5
Total					30

Les épreuves de la session de seconde chance sont identiques à celles de la session initiale sauf :

TP Odontologie Pédiatrique : 1 examen écrit de 1h ; CoMo + TD CoMo : oral max 15' ; Médecine orale + TD CoMo : oral max 15' ; TP ODF : 1 examen écrit d'1h ; TP parodontologie : TP 2h.

DFASO 2 (5^e année) – semestre 3

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 5.3.1	Sciences	E.1. Odontologie pédiatrique	3	1h	3
conservable	odontologiques 5	E.2. Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h	2
		E.3. Chirurgie Orale et Médecine Orale	2	1h	2
UE 5.3.2	Sciences	E.1. Orthopédie dento-faciale	1	1h	1
conservable	odontologiques 6	E.2. Occlusion	1	1h	1,5
UE 5.3.3 conservable	Sciences odontologiques 7	E.1. Santé publique	2	1h	2,5
		E.3. Anglais	0,5	C.C.	1
UE 5.3.4	Enseignement de	E.1. Enseignement de libre choix	Validation		3
conservable	libre choix 3	(voir annexe A)			
UE 5.3.5	Cliniques 3	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et			
		endodontique	Validation		3
		E.2. Clinique de prothèse	Validation		3
		E.3. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine			
		Orale	Validation		1
		E.4. Clinique parodontologie	Validation		1
		E.5. Clinique imagerie	Validation		1
		E.6. Clinique occlusodontie	Validation		1
		E.7. Clinique de 1 ^e consultations-urgences	Validation		1
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	Validation		1
		E.9. Clinique d'orthopédie dento-faciale	Validation		1
		E.10. Clinique d'implantologie	Validation		1
Total					30

Les épreuves de la session de seconde chance sont identiques à celles de la session initiale sauf : anglais : examen écrit d'1h.

DFASO 2 (5^e année) – semestre 4

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 5.4.1	Sciences	E.1. Prothèse	2	1h30	2
conservable	odontologiques 8	E.2. Pathologie générale et odontologie	3	1h	3
	3 4	E.3. Parodontologie	1,5	1h	1,5
UE 5.4.2	Sciences	E.1. Gérodontologie	0,5	1h	0,5
conservable	odontologiques 9	E.2. Immunologie clinique	í	1h	í
UE 5.4.3 conservable	Enseignement de libre choix 4	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	Validation	C.C.	3
UE 5.4.4 conservable	Stage urgences	E.1. Stage urgences (AFGSU 2)	Validation	C.C.	0,5
UE 5.4.5 conservable	Stage santé publique	E.1. Stage santé publique	Validation	C.C.	1
UE 5.4.6	Stage UCAA	E.1. Stage UCAA	Validation	C.C.	0,5
conservable					
UE 5.4.7	Cliniques 4	E.1. Environnement professionnel E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique E.3. Clinique de prothèse E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine Orale E.5. Clinique parodontologie E.6. Clinique imagerie E.7. Clinique occlusodontie E.8. Clinique de 1 ^e consultations-urgences E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique E.10. Clinique d'orthopédie dento-faciale E.11. Clinique implantologie	Validation	C.C.	0,5 3 2.5 1 1 1 1 1 1
UE 5.4.8 Conservable	CSCT	écrit E.2. CSCT oral	1,5 1,5	1h30 20 mn de préparation + 10 mn d'épreuve	1,5 1,5
Total				а ор. са. с	30

Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques

Les dates des relevés des quotas pour chaque semestre seront affichées en temps utile au Centre de Soins Dentaires (CSD).

Les quotas réalisés pendant l'été, et ne servant pas à valider la session de seconde chance (rattrapages) de l'année en cours, seront comptabilisés pour l'année suivante.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Un planning précis pour toutes ces vacations sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès du cadre de santé du CSD.

Tout manquement éthique, déontologique ou réglementaire pourra faire l'objet d'une sanction de suspension de l'activité clinique et/ou la saisie de la Commission de discipline de l'Université ou les instances compétentes hospitalières sur décision du Directeur de la Faculté d'Odontologie après avis du Coordonnateur du service d'Odontologie.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre.

Semestre 2:

Session initiale:

- Assiduité aux vacations obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacations obligatoires d' « ergonomie » (suivi matériel).
- Assiduité aux vacations obligatoires « laboratoire de prothèse » (entretien).
- Assiduité aux vacations obligatoires « régulation occlusion et imagerie » (en rapport avec les cliniques d'occlusion et d'imagerie).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins).

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

Session de seconde chance : réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacations supplémentaires en fonction des besoins du service.

Barème des points de COMO:

Dans une séquence donnée, le 1er acte est coté au taux plein, les 4 suivants à 50%, les autres à 20%

Groupe 10 points :	
- Avulsion sans alvéolectomie	- Frottis ou prélèvement intrabuccal
- Avulsion de racine	- Frottis ou preievement intrabuccar
Groupe 20 points :	
- Avulsion dent ankylosée	- Exérèse crête flottante localisée
- Avulsion avec séparation racines	- Hémostase locale (colle biologique + éponge + fil)
- Avulsion dent sous-muqueuse	- Régularisation de crête localisée
- Biopsie tissus mous	- Réimplantation dent expulsée
- Frénectomie	 Dégagement chirurgical pour pose de dispositif de
- Résection de torus	traction
Groupe 30 points :	traction
- Régularisation de crête hémi-arcade	- Ablation calcul salivaire par voie antérieur
- Exérèse lésion muqueuse <2 cm	- Exérèse de kyste < 2 cm
- Avulsion racine incluse	- Curetage apical
- Avulsion avec alvéolectomie	- Régénération osseuse guidée
Groupe 40 points :	Regeneration ossesse guidee
- Avulsion de dent incluse (autre que molaire ou	- Exérèse crête flottante arcade complète
canine) ou odontoïde inclus	- Régularisation de crête arcade totale
- Biopsie osseuse	Regularisation de crete areade totale
Groupe 50 points :	
- Avulsion dent ectopique	- Exérèse lésion muqueuse 2-4 cm
- Avulsion canine ou molaire incluse (sauf DS)	- Exérèse lésion osseuse <2 cm
- Mise en place d'un implant	- Exérèse kyste >2 cm
- Greffe d'os en bloc	Exercise Ryste 72 cm
Groupe 100 points :	
- Exérèse lésion osseuse 2-4 cm	- Fermeture communication bucco-sinusienne ou
- Exérèse de glande sublinguale	bucco-nasale
- Exérèse lésion muqueuse >4cm	2000 1100010
Groupe 150 points :	
- Exérèse lésion osseuse >4 cm	- Transplantation d'une dent sur l'arcade
- Soulevé de sinus par abord vestibulaire	Transplantation a affect of transact
Groupe 200 points :	
- Transplantation d'une dent incluse	

Semestre 1:

Session initiale:

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant.
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

Semestre 2:

Session initiale:

La validation est prononcée sur :

- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- la qualité de la tenue de la fiche individuelle de l'étudiant.
- L'implication de l'étudiant et l'avis des enseignants sur son comportement général (aptitude technique, asepsie, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel, etc...).

- le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) 250 points de COMO dont 100 en 1er opérateur.
- Session de seconde chance :.
- le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé (sur l'ensemble de l'année) 300 points de COMO dont 130 en 1er opérateur.

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIQUE

A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

- **1** Appréciation quantitative (quota de points minimum imposés).
- **2** Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, -assiduité).
- 3 Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- **4** La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

4e année	35 points	6 incisives, canines ou prémolaires
5e année	65 points	6 molaires

Obturation d'une Cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame : 1 point Obturation d'une Cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 2 points Obturation d'une Cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 3 points

Éclaircissement interne : 4 points (acte global quel que soit le nombre de séances)

Reconstitution par tenon fibré : 5 points Éclaircissement externe : 8 points Onlay : 8 points Facette : 8 points

Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA : 5 points

Chirurgie endontique : Opérateur 6 points.

Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire,

hémi-section radiculaire) : Opérateur 6 points

B- <u>Répartition des travaux clini</u>ques

DFASO 1

Semestre 1:

Session initiale:

- 5 points et 1 traitement endodontique initial sur incisive, canine ou prémolaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2:

Session initiale:

- 30 points et 5 traitements endodontiques initiaux sur incisives, canines ou prémolaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.

• la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

- 10 points et 1 traitement endodontique sur molaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB: les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2:

Session initiale:

- 55 points et 5 traitements endodontiques sur molaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

C- Modalités de validation des traitements endodontiques

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1 Traitement endodontique réalisé sous digue.
- 2 Nettoyage et mise en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de DFGSO.
- 3 Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha.

→ cotation majorée avec avis de l'enseignant.

4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum** :

deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,

une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail,

une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,

une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

Tout manquement constaté pourra coûter à l'étudiant l'invalidation de l'acte effectué.

DFASO 1

Semestre 1:

Session initiale:

Présenter 2 cas cliniques (avec empreinte, montage sur articulateur, wax-up...). NB: les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

Semestre 2:

Session initiale:

Réaliser un quota de 40 points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées. (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.

DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

Réaliser un quota de 20 points (cf : liste d'acte codifiée).

NB: les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

Semestre 2:

Session initiale:

Réaliser un quota de 50 points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées. (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.

LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE

Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.

Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.

PROTHESE ADJOINTE

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)

PAP résine	1 à 4 dents	3
	5 à 8 dents	5
	9 à 13 dents	8

PAP métallique	1 à 6 dents	10
	7 à 10 dents	12
	11 à 14 dents	13
Majoration p	our cas complexe : adjointe et conjointe	: + 2 points
PAC résine	Uni-maxillaire	8
	Bi-maxillaire	18
	Uni-maxillaire avec PAC immédiate.	18
	Bi-maxillaire avec PAC immédiate	40

PAP immédiate	1 à 4 dents	2
	5 à 8 dents	4
	9 à 13 dents	10

PAC immédiate	Uni-maxillaire	10
	Bi-maxillaire	22

REPARATIONS

	Labo. Interne	Labo. Externe
Fracture simple prothèse partielle ou totale	1	1
Adjonction dents et/ou crochets	_	
- 1 à 5 éléments	2	1
- au-delà de 5 dents	3	2
Réparation PBM sans remontage dents		1
Réparation PBM avec remontage dents		2
Rebasage résine auto	2	
Rebasage définitif (mise en moufle)		2

IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)	3 /quadrant	
Prothèse conjointe		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
Bridge transvissé, dents résine (forfait)		60
10 - 12 dents		
Prothèse adjointe* - pilier locator la paire - barre de connexion	6	10
*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle		

PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE	
Coiffe complète métallique	8		
Coiffe complète Céramique	10	Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM	
Coiffe partielle métal	9		
Coiffe partielle céramique	11		
Onlay facette			
Pontique bridge	2		
Ancrage corono radiculaire	4		
Supplément pour dent vivante	2		
Ailettes de contention collée par élément	2		

CFAO EN METHODE DIRECTE

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC).

Onlay CFAO (restauration partielle)	8
Couronne CFAO (restauration totale)	10

DIVERS

	Labo. Interne	Clinique
Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant	3	
Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibration		5

1^{ère} CONSULTATION – URGENCES

L'étudiant aura un calendrier de ses vacations cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du CSERD

DFASO 1

Semestre 1:

Session initiale:

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Semestre 2:

Session initiale:

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance:

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Certaines activités de dépistage réalisées en dehors du CSD pourront être prises en compte comme des consultations validant des points en accord et sous le contrôle au préalable du Coordonnateur du Département d'Odontologie.

DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Semestre 2:

Session initiale:

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Certaines activités de dépistage réalisées en dehors du CSD pourront être prises en compte comme des consultations validant des points en accord et sous le contrôle au préalable du Coordonnateur du Département d'Odontologie.DFASO 1

OCCLUSODONTIE

DFASO 1, DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

- Réaliser une 1ère Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.
- Respecter les rendez-vous

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (consultation + Lettre confrère).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

Session initiale:

- Avoir traité deux cas complets pour les DFASO2 et un cas pour les DFASO1 (Occlusodontie /Apnée du
 - prise d'empreintes + montage sur simulateur.
 - prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...).
- Rendre un compte-rendu complet et détaillé (word, power point) du cas ave moulages et photos nettes (exo et endo-buccales avec et sans orthèse et avec écarteurs photo).
- Assurer le suivi des cas en cours (uniquement pour DFASO 2).
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.
- Respecter les rendez-vous

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale.
- Traiter un nouveau cas complet.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

PARODONTOLOGIE

Il est rappelé que les actes demandés en première et deuxième session sont le prérequis indispensable pour pouvoir se présenter à l'examen clinique. L'étudiant n'ayant pas le nombre d'actes demandés à la date limite de fin de validation des actes fixée et annoncée par voie d'affichage devra toutefois se présenter obligatoirement à l'examen. Il sera pris en compte lors de la validation de ce dernier en dehors des actes demandés, le comportement de l'étudiant tout au long de l'année vis-à-vis des patients, du personnel hospitalier ainsi que du corps enseignant.

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1er opérateur	15
Dossier parodontal 2ème opérateur	15
ré-évaluation	10
surfaçage	15
frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30
élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire hémi-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe epithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe epithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

Session initiale:

- **1** Activité clinique
- * Minimum requis : total **de 63 points** correspondant à la préparation de la cavité buccale (détartrage) et au charting parodontal réalisés sur **3 patients dont un en en tant que premier opérateur.**
 - 6 détartrages (18 points).
 - 3 dossiers parodontaux dont 1 premier opérateur (45 points).
- * Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.
- 2 Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Semestre 2:

Session initiale:

- 1 Activité clinique
- * Minimum requis : total **de 60 points** correspondant à la **prise en charge globale de 2 patients en tant que premier opérateur** du charting à la thérapeutique **étiologique** (avec préalablement séances de détartrage jusqu'à la réalisation de surfaçages radiculaires).
 - 2 dossiers parodontaux premier opérateur (30 points).
 - 2 Surfaçages radiculaires (30 points).
- *Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.
- 2 Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Remarques importantes:

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
 - Les points supplémentaires acquis par rapport à ceux demandés au semestre 1 seront comptabilisés au semestre 2.

DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

- **1** <u>Activité clinique</u>
- * Minimum requis : total **de 67 points** correspondant à la prise en charge globale de <u>3 patients dont</u> deux en tant que premier opérateur du charting à la thérapeutique symptomatique (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'un assistanat de chirurgie et/ou d'une chirurgie parodontale).
 - 4 détartrages (12 points).
 - 1 réévaluation (10 points).
 - 3 dossiers parodontaux dont 2 premier opérateur (45 points).
- * Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

2 - Examen clinique

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis de la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien.

Session initiale:

- 1 Activité clinique
- * Minimum requis : total **de 70 points** correspondant à la <u>prise en charge globale de 2 patients en</u> <u>tant que premier opérateur</u> du charting à la thérapeutique <u>symptomatique</u> (avec après réévaluation de la thérapeutique étiologique réalisation d'au minimum une chirurgie parodontale)
 - 2 dossiers parodontaux premier opérateur (30 points)
 - 1 chirurgie parodontale assistée ou réalisée par un enseignant de parodontologie (30 à 50 points)
 - Compte rendu pré et post-opératoire devront être joints au dossier (10 points).
- *Evaluation quantitative et qualitative des activités cliniques de l'étudiant.

Deux comptes rendus, l'un préopératoire et l'autre postopératoire <u>comptabilisés cinq points chacun</u>, détaillés des interventions signés par un enseignant de Parodontologie devront être joints au dossier.

2 - Examen clinique

Oral portant sur les connaissances cliniques et le travail de l'année d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Session de seconde chance :

L'étudiant(e) devra avoir réalisé la totalité du minimum requis à la session initiale. Le contrôle de l'activité sera réalisé par l'enseignant au cours d'un entretien d'une durée entre 15 et 20 minutes.

Remarques importantes :

- Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).
- Le surfaçage radiculaire n'est pas considéré comme un acte chirurgical.
- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée et régénération osseuse guidée pré-implantaire, les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale).
- Les interventions chirurgicales telles que chirurgie à lambeau sur une ou deux dents, distal wedge ou encore freinectomie ne pourront être comptabilisés comme une chirurgie.
- Les points supplémentaires acquis par rapport à ceux demandés au semestre 1 seront comptabilisés au semestre 2.

IMAGERIE

DFASO 1, DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

- Vacations prévues notées sur carnet et tenues à jour : dates à communiquer aux responsables de l'imagerie.
- Présence obligatoire aux vacations.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacations effectuées

Session de seconde chance:

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

Session initiale:

- Présence obligatoire aux vacations.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacations effectuées

Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

DFASO 1

Semestre 1:

Session initiale:

Assiduité à l'ensemble des vacations comme aide opératoire des DFASO2.

Session seconde chance:

Assiduité à 4 vacations supplémentaires.

Semestre 2:

Session initiale:

Assiduité à l'ensemble des vacations comme aide opératoire des DFASO2. Réaliser un compte-rendu écrit et iconographié d'une 1^{ère} consultation.

Session seconde chance:

Répondre aux exigences de la session initiale.

Assiduité à 4 vacations supplémentaires.

Réaliser un compte-rendu supplémentaire écrit et iconographié d'une 1ère consultation.

DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

Assiduité à l'ensemble des vacations.

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Session seconde chance:

Répondre aux exigences de la session initiale.

100 points supplémentaires à réaliser.

Session initiale:

Assiduité à l'ensemble des vacations.

Evaluation quantitative : 400 points à réaliser dont :

- 2 CCP.
- 3 Pulpotomies.
- 1 cas de scellement de sillons.

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la démarche diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Examen oral, portant sur les connaissances cliniques et théoriques

Session seconde chance:

Répondre aux exigences de la session initiale.

100 points supplémentaires à réaliser.

ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

DFASO 2

Semestre 1:

Session initiale:

- Présence obligatoire.
- Binôme avec un interne .
- Examen clinique + examens complémentaires d'au moins trois patients.
- Présentation clinique orale : diagnostic et objectifs de traitement.

Session seconde chance:

- Vacations d'été.
- Présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

Semestre 2:

Session initiale:

- Binôme avec 1 interne.
- 1 présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

Session seconde chance :

- Vacations d'été.
- 2 présentations cliniques écrites: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques des situations cliniques qui leur sont confiées.

IMPLANTOLOGIE

DFASO 2

Semestre 1

Session initiale: validation des TP d'implantologie.

Session seconde chance : examen oral portant sur des questions de cours sur la chirurgie et la prothèse implantaires.

Semestre 2

Session initiale : chaque étudiant devra avoir réalisé un cas simple d'implantologie avec une prise en charge globale du patient, ou avoir participé activement à un cas d'impantologie avec prise en charge globale du patient. **Session seconde chance :** Examen oral : questions de cours + commentaires de cas cliniques.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 - (DFGSO 2, DFGSO 3):

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne.

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE.

MODULE 2 (DFASO 1):

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne.

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC):

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation.

Annexe 3 : Modalités de validation des stages

Session initiale : la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

NB : même si la validation des stages se fait au second semestre du DFASO 2, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session seconde chance: la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

Liste des stages :

Stage d'urgences

Objectifs généraux : l'enseignement doit permettre à l'étudiant de valider l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

Durée: 1 à 2 jours.

Stages santé publique – Actions service sanitaire en DFASO1

Les stages comprennent :

- des vacations dans un service de gérodontologie ou en EHPAD :
 - o durée : 3 vacations de 3h.
- des vacations auprès des populations à besoins spécifiques, vulnérables ou de recours :
 - o durée : 2 vacations de 3h.
- des vacations auprès des populations précisées dans le cadre des ELC « Actions spécifiques de prévention dentaire auprès des populations » et « actions spécifiques dentares auprès du Service de Médecine Préventive de l'Université – SUMMPS »
 - o durée : 2 vacations de 3h de chaque ELC

Stage UCAA

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : être conscient de ses limites et de ses compétences et être apte à réaliser les actes de médecine et chirurgie orale, et de sédation pour des patients des différents groupes d'âge (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).

Le stage comprend :

- des vacations de chirurgie et anesthésie ambulatoire (UCAA) :
 - o durée : 1 vacation de 6h.

Annexe 4 : Service Sanitaire

Le service sanitaire est mis en place progressivement en conformité avec les dispositions du décret no 2018-472 et de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.

La formation et les évaluations du service sanitaire s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants : <u>comprendre l'organisation sanitaire et sociale et ses conséquences sur les actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé</u>. En conformité avec l'article D. 4071-2 du décret et de l'article 7 de l'arrêté sur le service sanitaire, le service sanitaire est déployé à destination « *de publics identifiés comme prioritaire* » au sein de structures ou établissements partenaires conventionnels liées à la faculté d'Odontologie pour des missions de prévention et de promotion de la santé orale.

En conformité avec ces dispositions de l'article 14 de l'arrêté précité, la mise en place du service sanitaire s'effectuera de manière progressive avec « *un nombre d'étudiants équivalents à l'effectif d'une promotion* » en DFASO1 pour l'année universitaire 2019-2020. Cette action sera obligatoire pour tous les étudiants dès la rentrée 2021-2022. La validation théorique du service sanitaire se fera sur la base de la participation aux actions ou projets de santé publique et sur le suivi de la formation théorique préparatoire délivrée par tout type de support et de moyens de diffusion pédagogique dans le cadre des UEs du tronc commun lors du 2ème semestre (*cf tableau UE 4.2.2 & 4.2.5 en DFSAO2 p.19*).

La validation pratique du service sanitaire se fera sur la base des stages de santé publique – Actions du service sanitaire (Voir Annexe 3). Elle est prononcée par le Directeur de la Faculté d'odontologie sur avis de l'enseignant responsable du service sanitaire.

Une attestation sera délivrée à l'étudiant.